

Revue de presse N° 3693 du jeudi 31 octobre au dimanche 03 novembre 2024

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

INSPECTION GÉNÉRALE

Service communication
B.P. V 160
Tél : 27 20-22-24-68
Fax : 27 20-21-15-93



Réf. N°3693 MENA / IGEN / COM



Revue de Presse

**DU JEUDI 31 OCTOBRE AU DIMANCHE 03
NOVEMBRE 2024**

Thème de l'année scolaire 2023-2024

**« Soyons des citoyens responsables pour une
école de qualité »**



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION



**BONNE RENTRÉE
À TOUS**



Bonne rentrée scolaire à tous

L'actu en bref



Mise en œuvre du Ps Gouv Santé, éducation, jeunesse : « Bilan largement positif. » P.03 Marcel APPENA

Le gouvernement a mis à profit son traditionnel Conseil des ministres tenu hier mercredi, pour dresser un bilan du Programme social du gouvernement (Ps Gouv). « Au titre du Premier ministre, chef du gouvernement, ministre des Sports et du Cadre de vie, le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du Programme social du gouvernement (Ps Gouv), à la fin du mois de septembre 2024 », rapporte Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement. Selon lui, « ce bilan met en évidence des progrès importants réalisés dans plusieurs secteurs ». En ce qui concerne la santé, 708 606 enfants ont été vaccinés gratuitement contre la Pinta 3 et 6 081 756 autres contre la rougeole rubéole. 266 687 enfants de 0 à 4 ans et 30 580 femmes enceintes atteintes de paludisme ont bénéficié gratuitement d'un traitement adéquat. 364 017 femmes enceintes ont reçu gratuitement des kits d'accouchement et 3 716 ont bénéficié d'une césarienne gratuite », a-t-il souligné. Pour ce qui est des jeunes, relativement à leur insertion dans le tissu social et aux établissements construits pour la formation professionnelle, le gouvernement a affiché sa pleine satisfaction. « 74 687 jeunes ont été insérés dans différents programmes, parmi lesquels 4 322 ont été pris en charge dans le cadre du service civique. De plus, la rénovation de 8 établissements de l'enseignement technique est quasiment achevée a indiqué Amadou Coulibaly.

Cantines scolaires / Bilan et réunion de rentrée : « 5 602 cantines ont été approvisionnées. » P.10 N'DRI Célestin

Pour l'année scolaire 2023-2024, ce sont au total 5 602 cantines qui ont été approvisionnées en vivres par l'État de Côte d'Ivoire, avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM), des ONG, des groupements et communautés. Ce bilan a été fait par la Direction des Cantines Scolaires (DCS), le 26 octobre, à Yamoussoukro. Cette rencontre annuelle a réuni les acteurs du Programme d'Alimentation Scolaire (PAS) venus de toute la Côte d'Ivoire. Le séminaire bilan a été couplé à la réunion de rentrée scolaire 2024-2025 au cours de laquelle Ayekoe Kobon Jérôme, Directeur des cantines scolaires, a indiqué sa nouvelle vision pour

l'amélioration du fonctionnement du PAS. Il a indiqué les critères d'une alimentation scolaire plus performante en 2024-2025 et il a donné les directives pour l'année en cours.

Filière anacarde : « Les producteurs de Bondoukou interpellés. » P.14 Franck YEO Envoyé Spécial à Bondoukou

Le président du conseil d'administration du Conseil du coton et de l'anacarde, Ouattara Alain Hyacinthe, a exhorté, le mardi 29 octobre dernier, les producteurs d'anacarde de Bondoukou à mettre tout en œuvre pour reprendre leur place de leader en produisant, pour la campagne à venir, 136 000 tonnes de noix de cajou de qualité. Il a rappelé qu'en 2014, Bondoukou avait fourni 136 000 tonnes de noix de cajou. Ce qui lui a valu d'occuper la première place de producteur en Côte d'Ivoire. Malheureusement, ce chiffre a chuté drastiquement pour se retrouver à 30,638 tonnes en 2024. Pour le président du conseil d'administration du coton et de l'anacarde, cette baisse est due en partie, au fait que les producteurs d'anacarde vendent leurs produits aux pays frontaliers plutôt qu'en Côte d'Ivoire. Il les a invités à faire en sorte que la prochaine campagne puisse leur permettre de remonter la pente, afin de réaliser des infrastructures. Ainsi, 240 kits scolaires ont-ils été remis aux enfants des producteurs d'anacarde des villages de Kokè, Assima, Boita et Méré, dans le département de Bondoukou. À l'endroit des parents d'élèves, Ouattara Hyacinthe, le secrétaire général de préfecture a indiqué que l'éducation des enfants des producteurs est une priorité, car c'est par eux que l'avenir du pays se construira. Il a invité ces derniers à être studieux et persévérants, en vue de se faire une place au soleil.

Concours national de dissertation : « L'édition 2024 sous le sceau de l'excellence. » P.15 Édouard KOUDOU

La Fondation UBA multiplie ses initiatives en faveur du développement de l'esprit critique chez les jeunes talents africains. Elle organise à cet effet, un concours national de dissertation, dont la 2^e d'édition a été lancée depuis le 28 octobre. Lors d'une conférence de presse, le 30 octobre, à Abidjan-Plateau, la directrice régionale de Uba, Sarata Koné Thiam, a expliqué le bien-fondé du projet. Selon elle, ce concours national de dissertation entre dans le cadre de l'initiative « Read Africa – L'Afrique qui lit » de la Fondation. En outre, cette compétition s'inscrit dans la démarche RSE et la promotion de l'excellence qui vise à susciter la saine émulation chez les élèves. Ce concours est ouvert aux élèves âgés de plus de 18 ans, et inscrits en classe de 3^e pour le premier cycle, de même que ceux inscrits en 1^{re} et Terminale pour le second cycle.

Le localier : « Agnibilékrou. » P.32

La principale du collège moderne Alassane Ouattara d'Agnibilékrou, Konan Amino Yolande Sokolo, a exprimé, le lundi 28 octobre, son souhait de voir délocaliser la décharge publique ainsi que le corridor sud de la ville, situés à proximité de l'établissement. S'exprimant lors de la cérémonie d'honneur à l'emblème national, Mme Konan a souligné que la proximité de la décharge publique engendre des problèmes environnementaux et des risques pour la santé, impactant le quotidien de la communauté éducative.



Vite dit... / Issia : « Les ventes d'ouvrages dans les établissements scolaires dénoncées. » P.03

La section locale de l'Association des libraires et détaillants de livres en Côte d'Ivoire (ALDLCI) a dénoncé l'implication de certains membres du personnel du ministère de l'Education Nationale dans la vente d'ouvrages scolaires aux abords des établissements d'Issia. Son porte-parole a dénoncé l'ampleur du phénomène le 29 octobre dernier, lors d'une réunion à la mairie d'Issia.

Éducation Numérique : « Mariatou Koné présente le modèle ivoirien à Dakar. » P.11 Anzoumana CISSÉ

Le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE), de concert avec l'UNESCO et le consortium AUF, CONFEMEN et IFEF-OIF, a organisé du 28 au 29 octobre dernier à Dakar, un séminaire pour les pays d'Afrique francophone et lusophone. La délégation ivoirienne était conduite par la ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), le professeur Mariatou Koné, par ailleurs présidente de la Conférence des ministres des Etats et gouvernements de la Francophonie. Cette rencontre qui fait suite au lancement de la stratégie de la digitalisation de l'éducation en Côte d'Ivoire et de la publication : « Intelligence Artificielle (IA) et Education », permettra de partager les connaissances sur les compétences numériques en IA pour les enseignants et les élèves, suivis d'un soutien au niveau des pays pour le développement de cadres de compétences.

Abobo : « Kandia Camara visite les chantiers du lycée d'excellence, du CHU et du grand marché. » P.11 Lacina OUATTARA

C'est au pas de course que Kandia Camara, maire d'Abobo, a entrepris une visite guidée des grands chantiers de sa commune, le 29 octobre 2024. Objectif : s'imprégner de l'état d'avancement des travaux. Tout d'abord, elle s'est rendue sur le chantier du lycée d'excellence à Coco Services. Sur place, le chef du projet Alain Kablan a décrit le chantier, qui s'étend sur 4 hectares dont les fondations sont à 97% d'exécution. Le lycée d'excellence est composé d'un bloc administratif, de bâtiments de classe (46 salles), un préau, un bloc sanitaire, des vestiaires, une salle polyvalente, une piscine et des aires de jeux. La finition est prévue pour 2025. Ensuite, l'élue du peuple a fait une escale au chantier du CHU d'Abobo. " Le plus grand CHU de l'Afrique de l'Ouest avec toutes les commodités", a relevé la première magistrate d'Abobo. Le chantier s'étend sur 18 hectares et la livraison est prévue le 7 septembre 2025. Enfin, le cap a été mis sur le chantier du grand marché d'Abobo avec une superficie de 4 hectares dont le délai de livraison est de 48 mois, selon M. Aïda, le chef du chantier.



Conseil des ministres : « Le salaire des grévistes suspendu. » P.08 P. KONAN (Stagiaire)

Suite à la grève observée, du 15 au 17 octobre, par certains syndicats de la Fonction Publique, 26 parmi eux, ont vu leurs salaires suspendus dès ce mois d'octobre 2024. Les autres grévistes quant à eux, ont subi une retenue sur salaire, équivalent aux trois jours de grève. La procédure disciplinaire sera déclenchée contre les meneurs dès la semaine prochaine.



Suite à la grève du SYNEPCA-CI : « Le patronat de l'Education catholique présente ses excuses ! » P.02 Le patronat

Le lundi 14 octobre 2024, le Secrétariat Exécutif National de l'Education Catholique (SENEC) a reçu un préavis de grève du Syndicat des Enseignants du Préscolaire et Primaire Catholique de Côte d'Ivoire (SYNEPCA-CI). Ce dernier a décidé d'arrêter les cours dans toutes les écoles préscolaires et primaires de Côte d'Ivoire les 22, 23 et 24 octobre 2024 de 07 heures à 18 heures pour réclamer la satisfaction de 7 points de revendications. Aussi ce sont: 70 / 328 écoles qui ont plus ou moins suivi la grève, soit 21,34%. L'Education Catholique de Côte d'Ivoire tient à présenter ses sincères excuses : à toute la nation ivoirienne, avec à sa tête, le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur le Président Alassane Ouattara ; à tout le gouvernement ivoirien conduit par Monsieur Robert Beugré Mambé, Premier ministre ; à la Conférence des évêques catholiques de Côte d'Ivoire ; à Madame la ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ; aux parents d'élèves des écoles préscolaires et primaires catholiques sur toute l'étendue du territoire national ; Aux personnels de l'éducation catholique qui ont été empêchés d'assurer les cours du fait de cette grève ; aux élèves, qui ont été privés de cours durant cette période de grève.

Primaire, secondaire, supérieur : « C'est fini, la FESCI et tous les autres syndicats dissouts, hier » P.02 Source CICG

Le gouvernement ivoirien a adopté en conseil des ministres, hier mercredi 30 octobre 2024, un décret portant dissolution de toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical, créées et exerçant dans le monde scolaire et universitaire. Cela, en vue de préserver la sécurité et l'ordre public, et de garantir durablement le calme et la cohésion sociale dans les espaces scolaires et universitaires.

Primes des fonctionnaires : « Pourquoi certains en bénéficient et d'autres pas. » P.07 Audrey BONI

Le décret relatif à la prime d'incitation des fonctionnaires et agents de l'Etat a été signé depuis le 11 septembre 2008 par l'ex-président Laurent Gbagbo. Mais quels sont les fonctionnaires bénéficiaires ? Que stipule ce décret, concrètement ? La question de la prime demeure une préoccupation maintes fois soulevée par les

fonctionnaires et agents de l'Etat. Mais pourquoi certains en bénéficient et d'autres pas? Des explications ont été données par des experts du ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, ainsi que celui du Budget et des Finances lors de l'atelier qui s'est tenu, les 24, 25 et 26 octobre derniers, à Grand-Bassam, avec les organisations syndicales. Sur la question des primes, les experts ont précisé qu'il y a des ministères qui produisent des ressources. C'est sur la base de celles-ci que les primes sont reversées aux agents de ces départements ministériels. En ce qui concerne le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, des propositions devraient être faites et analysées par le gouvernement.



Grève de certains fonctionnaires du 15 au 17 octobre 2024 : « Des sanctions contre 26 meneurs et autres. » P.05 Olivier DION

Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, a annoncé au titre du ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, l'adoption d'une communication relative à la grève observée par certains syndicats du 15 au 17 octobre 2024. Compte tenu du caractère illégal de ce mouvement et en application de la loi susmentionnée, les principaux meneurs, au nombre de 26, ont vu leurs salaires suspendus dès ce mois d'octobre. Les autres participants quant à eux, ont subi une retenue sur salaire, équivalant aux trois jours de grève.

Yamoussoukro : « L'université d'Ottawa ouvre ses facultés à un collègue ». P.07 Harry DIALLO

Le mardi 29 octobre 2024 a eu lieu, la signature d'un protocole d'accord entre une délégation de l'Université bilingue publique d'Ottawa (Canada) et un collège privé à Abidjan. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote Nord-Sud, initié par les responsables de l'université canadienne. L'objectif est non seulement de faciliter l'accès des nouveaux bacheliers et étudiants ivoiriens à cette université, mais également de soutenir les écoles sélectionnées dans la première phase de ce projet. Selon le chef de délégation canadienne, Touré Oumar, chargé de la stratégie d'Afrique Francophone, le ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sera contacté pour l'obtention de la liste officielle des écoles et des élèves qui seront dans ce projet.



Abobo / Développement local : « Kandia Camara visite les chantiers du lycée d'excellence, du CHU et du Grand marché. » P.02 Franck K.

Le Maire d'Abobo, Kandia Camara, a entrepris une visite guidée des grands chantiers de sa commune, ce mardi 29 octobre 2024. Objectif : s'imprégner de l'état d'avancement des travaux. Elle s'est d'abord rendue sur le chantier du lycée d'excellence à Coco Services. Il s'étend sur 4 hectares dont les fondations sont à 97% d'exécution. Le lycée possède un bloc administratif, des bâtiments de 46 classes, un préau, un bloc sanitaire, des vestiaires, une salle polyvalente, une piscine et des aires de jeux. La finition est prévue pour 2025. Le maire a par la suite mis le cap sur le chantier du CHU d'Abobo et enfin, celui du grand marché où le délai de livraison est de 48 mois.

Conseil des ministres / Education Nationale et Enseignement supérieur : « Toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical dissoutes. » P.03 F.K. avec CIGC

Le gouvernement ivoirien a adopté en Conseil des ministres, le mercredi 30 octobre 2024, un décret portant dissolution de toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical, créées et exerçant dans le monde scolaire et universitaire. Cela, en vue de préserver la sécurité, l'ordre public et garantir durablement le calme ainsi que la cohésion sociale dans les espaces scolaires et universitaires. Ce décret est pris en application de l'article 22 de l'ordonnance 2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'organisation de la société civile.

Éducation catholique de Côte d'Ivoire : « Le patronat tire des leçons de la grève de trois jours des enseignants du préscolaire et du primaire. » P.04 Le patronat

Le lundi 14 octobre 2024, le Secrétariat Exécutif National de l'Education Catholique (SENEC) a reçu un préavis de grève du Syndicat des Enseignants du Préscolaire et Primaire Catholique de Côte d'Ivoire (SYNEPCA-CI). Le Secrétaire Général National du SYNEPCA-CI a notifié à la faïtière que, toutes les discussions menées en interne avec le SENEK ou dans les Inspections du Travail se sont soldées par des échecs. Par conséquent, ledit syndicat a décidé d'arrêter les cours dans toutes les écoles préscolaires et primaires de Côte d'Ivoire, les 22, 23 et 24 octobre derniers pour réclamer la satisfaction de 7 points de revendications. Face

à cette situation, le patronat de l'Education Catholique de Côte d'Ivoire a rencontré les autorités administratives le 17 et le 28 octobre 2024 en vue d'une conciliation avec le syndicat. Malgré ces démarches, le SYNEPCA-CI a tenu à faire effectivement la grève aux dates indiquées. 70 / 328 écoles ont plus ou moins suivi la grève, soit 21,34%. Le mardi 29 octobre 2024, le patronat s'est réuni solennellement pour tirer toutes les conséquences dramatiques de cette grève. L'éducation Catholique de Côte d'Ivoire a présenté ses sincères excuses à toute la Nation Ivoirienne avec à sa tête le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur le Président Alassane Ouattara.



Le gouvernement suspend les salaires des meneurs de la grève des fonctionnaires : « D'autres mesures dont des poursuites judiciaires en cours. » P.02 Hervé KPODION

Le Conseil des ministres du mercredi 30 octobre 2024, tenu au Palais présidentiel au Plateau, a décidé de sanctionner les fonctionnaires grévistes. Ces derniers au nombre de 26, ont vu leurs salaires suspendus par le gouvernement. Quant aux autres grévistes, des ponctions seront faites sur leurs salaires. De plus, dès la semaine prochaine, des dispositions administratives seront prises, notamment une convocation devant le Conseil de discipline. Pour le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly cette décision se fera sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées et aller jusqu'à la radiation. À l'entendre, les grévistes ont violé les lois.

Presse en ligne

SOCIÉTÉ / Côte d'Ivoire : suspension des salaires des 26 "meneurs principaux" de la grève des fonctionnaires, les autres grévistes ont subi une retenue sur salaire (Conseil des ministres). Publié le mercredi 30 octobre 2024 | Abidjan.net

SOCIÉTÉ / Grève de certains syndicats des secteurs santé et éducation / formation du 15 au 17 octobre 2024: le gouvernement prend des sanctions. Publié le jeudi 31 octobre 2024 | CICG-Côte d'Ivoire

SOCIÉTÉ / Dissolution des associations syndicales d'élèves et d'étudiants : Le Gouvernement renforce la sécurité dans les établissements... Publié le jeudi 31 octobre 2024 | CICG-Côte d'Ivoire

Sikensi / Côte d'Ivoire : un écolier de Sikensi meurt par noyade dans une rivière. Publié le jeudi 31 octobre 2024 | AIP

POLITIQUE / Côte d'Ivoire. Les salaires des 26 enseignants et agents de santé grévistes suspendus. Publié le jeudi 31 octobre 2024 | Source Lebanco.net

Détente

Caricature

BOULEVARD DE L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE
LES PROJETS DE LA MINISTRE



ACTIVE TON POUVOIR
INSCRIS-TOI
SANS AUCUNE SÉLECTION



CEI Côte d'Ivoire
☎ +225 27 22 56 84 74
🌐 www.cei.ci
CEI, en toute transparence

Fraternité Matin

Du Jeudi 31 octobre au Dimanche 3 novembre 2024 / N° 17 954 - www.frmat.info Prix: 300 Fcfa • Côte d'Ivoire • 150 Fcfa • France 1,20 €
PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Octobre Rose
Françoise Remarck
milite pour un
dépistage mixte P. 10

Conseil des ministres

Grèves illégales Le gouvernement sort le carton rouge

 P. 5

- Le salaire des meneurs suspendu
- PsGouv 2 / Santé, éducation, jeunesse :
Bilan largement positif
 - Énergie :
Une centrale solaire à Kong
 - Climat, cybercriminalité :
Le dispositif de protection se renforce

Abissa / Inscription au patrimoine de l'Unesco
Le peuple N'Zima reconnaissant à l'État P. 12

29^e Salon du chocolat
La Côte d'Ivoire
s'impose à Paris P. 11

SALON DE L'ÉPARGNE
L'épargne, c'est l'avenir.

C'EST UNE QUESTION D'ARGENT
PRENEZ LE CONTRÔLE DE VOS FINANCES
BADGE GRATUIT SUR WWW.SALONDEL'EPARGNE.COM / ☎ +225 27 22 46 82 78 - 06 91 30 00 95

13-14 NOV. 2024
à l'Hotel Ivoire N'Zima Tower





Mise en œuvre du PsGouv **Santé, éducation, jeunesse : Bilan largement positif**



Les œuvres sociales se sont intensifiées à travers le PsGouv.
(PH: DR)

Le gouvernement a mis à profit son traditionnel Conseil des ministres tenu, hier mercredi, pour dresser un bilan du Programme social du gouvernement (PsGouv). « Au titre du Premier ministre, chef du gouvernement, ministre des Sports et du Cadre de vie, le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du Programme social du gouvernement (PsGouv), à la fin du mois de septembre 2024 », rapporte Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement. Selon lui, « ce bilan met en évidence des progrès importants réalisés dans plu-

sieurs secteurs ».

En ce qui concerne la santé, « 708 606 enfants ont été vaccinés gratuitement contre la Pinta 3. Et 6 081 756 enfants contre la rougeole rubéole, 266 687 enfants de 0 à 4 ans et 30 580 femmes enceintes atteintes de paludisme ont bénéficié gratuitement d'un traitement antipaludique. Tandis que 364 017 femmes enceintes ont reçu gratuitement des kits d'accouchement et 3 716 ont bénéficié d'une césarienne gratuite », a-t-il souligné.

Pour ce qui est des jeunes, relativement à leur insertion dans le tissu social et aux établissements construits pour la formation professionnelle,

le gouvernement a affiché sa pleine satisfaction.

« 74 687 jeunes ont été insérés dans différents programmes, parmi lesquels 4 322 ont été pris en charge dans le cadre du service civique. De plus, la rénovation de 8 établissements de l'enseignement technique est quasi achevée. Et la construction de 7 nouveaux établissements est en cours », a indiqué Amadou Coulibaly.

Quant aux filets sociaux, un autre chapitre important du PsGouv, au nom du gouvernement, le ministre s'est réjoui des progrès réalisés par l'État de Côte d'Ivoire. « En matière de transfert social, 205 000 ménages ont bénéficié d'une allocation trimestrielle, au titre des filets sociaux », a-t-il soutenu.

De manière générale, à la fin du mois de septembre 2024, « le taux d'engagement global du PsGouv est de 67,18 %, représentant 792,7 milliards de F Cfa pour un taux de décaissement de 66,88 %, soit 789,1 milliards de F Cfa décaissés, sur un montant de 1 179,9 milliards de F Cfa prévus au budget du PS Gouv », a assuré le porte-parole du gouvernement ■

MARCEL APPENA

Cantines scolaires / Bilan et réunion de rentrée **5 602 cantines ont été approvisionnées**

Pour l'année scolaire 2023-2024, ce sont au total 5 602 cantines qui ont été approvisionnées en vivres par l'État de Côte d'Ivoire, avec l'appui du Programme alimentaire mondial (Pam), des Ong, des groupements et communautés.

Ce bilan a été fait par la direction des cantines scolaires (Dcs), le 26 octobre, à Yamoussoukro. Cette rencontre annuelle a réuni les acteurs du Programme d'alimentation scolaire (Pas) venus de toute la Côte d'Ivoire.

Le séminaire bilan a été couplée à la réunion de rentrée scolaire 2024-2025 au cours de laquelle Ayé-

koué Kobon Jérôme, directeur des cantines scolaires, a indiqué sa nouvelle vision pour l'amélioration du fonctionnement du Pas, à savoir une alimentation scolaire plus performante en 2024-2025 et donné les directives pour l'année scolaire en cours.

Selon les prévisions, pour cette nouvelle année scolaire, la Dcs va offrir des repas dans les cantines pendant 26 jours. Mais l'ambition de Ayékoué Kobon Jérôme, c'est d'aller bien au-delà de ce chiffre pour atteindre 30 à 35 jours. C'est pourquoi, il multiplie son plaidoyer notamment en direction des partenaires de l'école ivoirienne et des



Pendant trois jours, les responsables des cantines scolaires ont réfléchi aux stratégies d'approvisionnement des différentes cantines. (PHOTOS : DR)

parents d'élèves.

Pour rappel, le gouvernement ivoirien, dans le souci d'accroître le taux de scolarisation de l'enseignement primaire et favoriser le maintien des enfants à l'école, s'est engagé, depuis 1989, avec l'appui du Pam, dans un vaste programme de développement des cantines scolaires. Ce programme, faut-il le souligner, a contribué à relever de façon significative le taux d'accès à l'école, à réduire celui de l'abandon scolaire et à booster les résultats scolaires. Mais aussi à favoriser la parité fille-garçon dans les établissements ■

N'DRI CÉLESTIN



Filière anacarde

Les producteurs de Bondoukou interpellés

La rencontre s'est tenue, le mardi 29 octobre, dans le village de Méré, en présence du représentant du préfet de région de Gontougo.

Le président du conseil d'administration du Conseil du coton et de l'anacarde, Ouattara Alain Hyacinthe, a

exhorté, le 29 octobre, les producteurs d'anacarde de Bondoukou à mettre tout en œuvre pour reprendre leur place de leader en pro-

duisant, pour la campagne à venir, 136 000 tonnes de noix de cajou de qualité. Selon lui, en 2014, Bondoukou avait fourni 136 000

tonnes de noix de cajou. Ce qui lui a valu d'occuper la première place de producteur en Côte d'Ivoire. Malheureusement, cette

production a chuté drastiquement pour se retrouver à 30,638 tonnes en 2024. Pour le président du conseil d'administration du Conseil du coton et de l'anacarde, cette baisse est due, en partie, au fait que les producteurs d'anacarde vendent leurs produits aux pays frontaliers plutôt qu'en Côte d'Ivoire. Il a annoncé que la prochaine campagne s'ouvre en janvier 2025 et que le gouvernement fixera la date exacte. « Je vous invite à faire en sorte que, cette année, vous puissiez remonter votre production. Car vu qu'on crée de nouvelles plantations, votre production devrait être normalement autour de 200 à 250 000 tonnes. Je sais que vous pouvez le faire et que vous le faites déjà », a-t-il déclaré.

Avant de promettre : « Si à la prochaine campagne, vous obtenez 136 000 tonnes de noix de cajou, vos différentes doléances seront réalisées dans les zones productrices d'anacarde ». Il les a invités à ne vendre leurs produits qu'en Côte d'Ivoire. « Tout acheteur doit vous certifier qu'il achète pour le compte de la Côte d'Ivoire, avant que vous ne lui remettiez vos produits. C'est à ce titre que l'État réalisera plusieurs infrastructures pour vous », a-t-il insisté. Comme à Bouna, Ouattara Alain Hyacinthe a remis 240 kits scolaires aux enfants des producteurs d'anacarde



Les enfants des producteurs, visiblement heureux de recevoir des kits scolaires. (PHOTO : DR)

des villages de Kokè, Assima, Boita et Méré, dans le département de Bondoukou. « Vous qui, au prix de dur labeur, êtes les piliers de la filière coton et anacarde, il est fondamental que vos efforts soient reconnus et soutenus. L'éducation de vos enfants est une priorité pour nous, car c'est par eux que l'avenir de notre pays se construira », a-t-il indiqué à l'endroit des parents. Aussi a-t-il invité les élèves à être studieux et persévérants, en vue de se faire une place au soleil.

« Nous réaffirmons notre engagement à soutenir

« Nous réaffirmons notre engagement à soutenir les producteurs et leurs familles, non seulement sur le plan économique, mais aussi dans le domaine de l'éducation et du développement social. Nous restons convaincus que la valorisation des ressources humaines de notre pays est un vecteur essentiel de progrès », a conclu Ouattara Alain Hyacinthe.

Le secrétaire général 1 de préfecture, Mamadou Coulibaly, représentant le préfet de région du Gontougo, préfet du département de Bondoukou, a exhorté les producteurs à faire barrage aux acheteurs véreux qui prennent leurs productions à vil prix. Aux élèves, il a demandé de faire bon usage des kits mis à leur disposition ■

FRANCK YEO

ENVOYÉ SPÉCIAL À BONDOUKOU



Concours national de dissertation **L'édition 2024 sous le sceau de l'excellence**



Les élèves disposent d'environ deux semaines pour s'inscrire et participer au concours national. (PHOTO : SÉBASTIEN KOUASSI)

La Fondation Uba multiplie ses initiatives en faveur du développement de l'esprit critique chez les jeunes talents africains. Elle organise, à cet effet, un concours national de dissertation, dont la 2e d'édition est lancée depuis le 28 octobre.

Lors d'une conférence de presse, le 30 octobre, à Abidjan-Plateau, la directrice régionale de Uba, Sarata Koné Thiam, a expliqué le bien-fondé du projet. Selon elle, ce concours national de dissertation entre dans le cadre de l'initiative « Read Africa – L'Afrique qui lit » de la Fondation. En outre, cette compétition s'inscrit dans la démarche Rse et la promotion de l'excellence qui vise à susciter la saine émulation chez les élèves.

Ce concours est ouvert aux élèves âgés de 18 ans maximum, inscrits en classe de 3e pour le premier cycle et en classe de 1re et Terminale pour le second cycle. La composition se déroulera

en deux étapes. Pour la première, les candidats, depuis leurs positions respectives, devront traiter un des sujets de dissertation proposés sur le site de l'institution bancaire (www.ubacotedivoire.com) et ensuite faire parvenir les copies scannées à travers un formulaire à retrouver sur ledit site.

Après cette première étape, 10 candidats seront sélectionnés et participeront en présentiel à la phase finale, à la Bibliothèque nationale, le 29 novembre. La directrice marketing et communication, Anne-Marie Blédou, a précisé que les résultats seront communiqués le jour de composition de la phase finale. Elle ajoute qu'à l'issue de cette compétition, 3 lauréats (un vainqueur pour le premier cycle et deux pour le second) seront récompensés. Ils auront droit à un séjour linguistique à l'Université internationale de Grand-Bassam et à un ordinateur portable. Ces vainqueurs bénéficieront aussi d'un compte

bancaire approvisionné et de livres pour leurs différentes écoles.

Germaine Boni, rédactrice en chef au Groupe Fraternité Matin, partenaire de la banque, a salué cette initiative qui cadre également avec l'une des valeurs de l'entreprise de presse qui est la promotion de l'excellence. Le Groupe soutient ce concours car il a pour ambition d'installer des clubs de presse dans les écoles pour susciter des vocations de journaliste et l'engouement de la jeunesse.

Les élèves intéressés ont jusqu'au 10 novembre pour participer à cette compétition. Pour la correction des copies, un collège de 3 professeurs d'université a été désigné.

La directrice régionale, Sarata Koné Thiam, invite les élèves à s'inscrire nombreux et à donner le meilleur d'eux-mêmes pour être parmi les lauréats ■

ÉDOUARD KOUDOU



Le localier

AGNIBILÉKROU. La principale du collège moderne Alassane Ouattara d'Agnibilékrou, Konan Amoin Yolande Sokolo, a exprimé, lundi 28 octobre, son souhait de voir délocaliser la décharge publique ainsi que le corridor sud de la ville, situés à proximité de l'établissement. Konan Amoin Yolande Sokolo, s'exprimant lors de la cérémonie d'honneur à l'emblème national, a souligné que la proximité de la décharge publique engendre des problèmes environnementaux et des risques pour la santé qui impactent le quotidien de la communauté éducative ■

REVUE DE LA LITTÉRATURE

ACTIVE TON POUVOIR

INSCRIS-TOI
PAR LA LITTÉRATURE

CEI Côte d'Ivoire

☎ +225 27 22 59 29 70

🌐 www.cei.ci

CEI, en toute transparence

Le PATRIOTE

www.lepatriote.ci

Prix : 300 F CFA

23^{ème} Année — N°7443 Jeudi 31 octobre au dimanche 3 novembre 2024

Conseil des ministres Grèves illégales à la Fonction publique

Le gouvernement frappe fort !



► 26 grévistes devant
le Conseil de discipline

► Des poursuites
pénales
envisagées

► Le salaire de près de 2000 fonctionnaires absents ou non contrôlés suspendu

Ahoussou Jeannot à Tiébissou :

**"Ne votez pas par émotion,
votez pour la raison"**



Lancement du club des amis de la France d'Abidjan
**L'engagement du Dg de l'IPS-CNPS
pour l'emploi des jeunes salué**



**Kandia Camara visite les chantiers
du lycée d'excellence, du CHU
et du Grand marché**

Ressources halieutiques



**La pêche à nouveau
ouverte sur les lacs
de Buyo et de Kossou**

Forum World Trade Center association

**Hamed Cissé dévoile
les opportunités
d'investir en
Côte d'Ivoire**



Transformation du manioc



**La localité d'Assaoufoué
dotée d'une unité moderne**



VITE DIT...

Issia

Les ventes d'ouvrages dans les établissements scolaires dénoncées

La section locale de l'Association des libraires et détaillants de livres en Côte d'Ivoire (ALDLCI) a dénoncé l'implication de certains membres du personnel du ministère de l'Education nationale dans la vente d'ouvrages scolaires aux abords des établissements d'Issia. Son porte-parole a dénoncé l'ampleur du phénomène le 29 octobre lors d'une réunion à la mairie d'Issia.

EDUCATION NUMÉRIQUE

Mariatou Koné présente le modèle ivoirien à Dakar

ANZOUMANA CISSE

Le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE), de concert avec l'UNESCO et le consortium AUF, CONFEMEN et IFEF-OIF, a organisé du 28 au 29 octobre dernier à Dakar, un séminaire pour les pays d'Afrique francophone et lusophone. Et ce, sur les compétences numériques et l'intelligence artificielle. La délégation ivoirienne était conduite par la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA), le Pr Mariatou Koné, par ailleurs présidente de la Conférence des ministres des États et gou-

vernements de la Francophonie. Cette rencontre qui fait suite au lancement de la stratégie de la digitalisation de l'éducation en Côte d'Ivoire et de la publication Intelligence Artificielle (IA) et Education, permettra de partager les connaissances sur les compétences numériques en IA pour les enseignants et les élèves, suivis d'un soutien au niveau des pays pour le développement de cadres de compétences. La ministre Mariatou Koné, lors de son intervention, a insisté sur la pertinence de cet atelier sub-régional. « Cet événement offre une belle opportunité d'échanger sur nos expériences en matière de numérique éducatif et d'in-

telligence artificielle, de réfléchir sur nos défis et de bâtir ensemble des stratégies qui nous permettent d'assurer un développement du numérique au service de la qualité de nos systèmes éducatifs respectifs », a-t-elle expliqué. La première responsable du système éducatif ivoirien a indiqué que le numérique éducatif et l'intelligence artificielle doivent réduire les inégalités en offrant une éducation de qualité et en favorisant l'apprentissage collaboratif. Ce séminaire a enregistré la participation de la directrice générale adjointe de l'UNESCO, Stefania Giannini, de plusieurs représentants d'institutions internationales ainsi que de



La ministre ivoirienne de l'Éducation nationale a conduit la délégation ivoirienne (Ph Dr)

Moustapha Mamba Guirassy, ministre de l'Éducation nationale du Sénégal et Henry Mane, ministre de l'Éducation

nationale et de la Recherche scientifique de la Guinée-Bissau.

AC



ABOBO

Kandia Camara visite les chantiers du lycée d'excellence, du CHU et du grand marché

LACINA OUATTARA

C'est au pas de course que Kandia Camara, maire d'Abobo, a entrepris une visite guidée des grands chantiers de sa commune, le 29 octobre 2024. Objectif : s'imprégner de l'état d'avancement des travaux. Tout d'abord, elle s'est rendue sur le chantier du lycée d'excellence à Cocoservices.

Sur place, le chef du projet Alain Kablan a décrit le chantier, qui s'étend sur 4 hectares dont les fondations sont à 97% d'exécution. Le lycée d'excellence est composé d'un bloc administratif, de bâtiments de classe (46 salles), un préau, un bloc sanitaire, des vestiaires, une salle polyvalente, une piscine et des aires de jeux. La finition est prévue pour 2025.

Ensuite, l'édile a fait une escale juste à côté au chantier du CHU d'Abobo. "Le plus grand CHU de l'Afrique de l'Ouest avec toutes les commodités", a relevé la première magistrate d'Abobo. Le chantier s'étend sur 18 hectares et la livraison est prévue le 7 septembre 2025. Enfin, le cap a été mis sur le



La première magistrate de la commune d'Abobo a visité les chantiers

chantier du grand marché d'Abobo avec une superficie de 4 hectares dont le délai de livraison est de 48 mois, selon M. Aïda, le chef du chantier. "Nous avons l'habitude de visiter les chantiers en cours. Nous étions récemment au Palais de justice de BC, au lycée de jeunes filles avec internat d'Akeïkoi et au garage école de M'ponon. Aujourd'hui, nous avons visité le

lycée d'excellence, le CHU et le grand marché d'Abobo pour nous rendre compte de l'avancement des travaux", a expliqué l'élue locale. Non sans indiquer "être très satisfaite de la visite, car les ouvriers sont à la tâche et les délais seront respectés. Certains chantiers seront même livrés avant le délai", a-t-elle rassuré. Pour elle, tous ces grands chantiers permettront "de rattraper le

retard d'Abobo d'ici quelques mois voire quelques années". Dans la foulée, la maire a traduit sa reconnaissance au Président de la République SEM Alassane Ouattara, qui "a décidé

de faire d'Abobo une commune moderne où les populations travaillent dans de bonnes conditions. Nous sommes là pour traduire cette vision sur le terrain".

LO



ACTIVE TON POUVOIR
INSCRIS-TOI
DANS LE REGISTRE ELECTORAL



CEI Côte d'Ivoire
Tél : 9025 12 02 60 00 74
www.cei.dj
CEI de la Région d'Abidjan

Korhogo : Programme Karité Ivoire



Mambé
inaugure
deux
laboratoires
dédiés

Le nouveau Réveil
LE JOURNAL DE TROIS DES IVOIRIENS
N°6729 • 22^e année • Jeudi 31 Octobre 2024 • Prix : 300 FCFA

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES
PDCI-RDA
301 jours sans
subvention
de l'Etat

Indice de Développement Humain (IDH) / 159^e place mondiale

La vérité que le régime RHDP veut cacher aux Ivoiriens

« Une 16^e place
de l'IMC brandie,
mais parmi
les médiocres »

« La
démocratie
joue à
cache-cache »

PDCI-RDA, marche vers 2025
**Révision de la liste
électorale contre
Convention ?**

« Attention, à ne pas mettre
la charrue avant les bœufs »

Perspectives 2025 / Un fils
du Nord interpelle le RHDP
**« Chez nous au Nord,
les anciens ne vont
plus à la chasse »**

FPI devant la justice :
**Le verdict connu
aujourd'hui**

• Les inégalités persistent, la pauvreté résiste aux chiffres

10 jours après le lancement de l'opération
**Vers la prorogation
de la révision de la
liste électorale ?**
La session des CEL prorogée jusqu'au 30 novembre
Désignation du nouveau chef : Que se passe-t-il à Touba ?

**Des agents
municipaux
annoncent une
grève, menace
sur la RLE 2024**
Et Vlan !
Par Eddy PEHE
D'un A 380, on ne voit
pas la réalité que
l'on voit d'un hélico !

Après le repos biologique
**La pêche à nouveau
ouverte à Buyo
et Kossou**

Forum World Trade Center Association
**Le président de la CGECI
parle des opportunités**



Conseil des ministres

Le salaire de 26 syndicalistes suspendus

Suite à la grève observée en Côte d'Ivoire, du 15 au 17 octobre 2024, par certains syndicats de la Fonction publique, 26 parmi eux, ont vu leurs salaires suspendus dès ce mois d'octobre 2024 et les autres grévistes ont subi une retenue sur salaire équivalent aux trois jours de grève, dans un communiqué reçu hier, mercredi 30 octobre 2024. « La procédure disciplinaire sera déclenchée contre les meneurs de cette grève illégale dès la semaine prochaine », a fait savoir, Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, par ailleurs, porte-parole du gouvernement au terme d'un conseil des ministres, présidé par le chef de l'État Alassane Ouattara.

Poursuivant, Amadou Coulibaly a indiqué que le conseil des ministres a

Poursuivant, Amadou Coulibaly a indiqué que le conseil des ministres a instruit le ministre en charge de la Fonction publique, Anne-Désirée Ouloto et l'ensemble des ministres concernés à cet effet, de prendre les dispositions idoines pour l'analyse et la prise en compte des recommandations issues du séminaire tenu du 24 au 26 octobre 2024, dans le cadre de la reprise du dialogue social. Des organisations syndicales, au nombre de 11, de la Fonction publique ivoirienne, notamment celles du secteur Éducation-formation ont observé une grève du 15 au 17 octobre dernier pour réclamer de l'État, une prime trimestrielle.

P.KONAN (Stagiaire)

Informations pour tous

Le Rassemblement

A 11 mois de la Présidentielle

informer pour construire. Quotidien d'informations générales N° 1550 du jeudi 31 octobre au dimanche 03 novembre 2024 / 7^{ème} année PRIX : 300 FCFA



L'erreur grave de Cowppli qui va couler le PDCI

**Le cri de Guikahué qu'il n'a pas écouté*

Grève du SYNEPCA-CI

Le patronat catholique présente ses excuses !

Des mesures appropriées annoncées



Crise ivoiro-burkinabé, RLE...

Les vérités d'un Burkinabé naturalisé ivoirien

"En réalité, c'est gênant pour nous"



Commune de Divo

Après un an de gestion, quel bilan pour le "fils" d'Amédée ?



Inclusion socio-économique

Danho séduit les jeunes leaders de l'ESS



Système sanitaire ivoirien

Pierre Dimba au "fauteuil blanc" aujourd'hui

Les 3 équations qui l'attendent



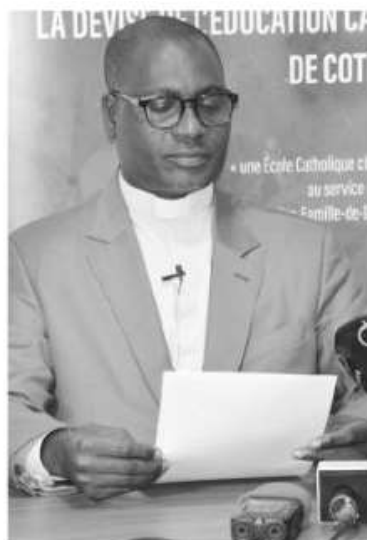
Primaire, Secondaire, Supérieur

L'Etat signe la mort de la FESCI et des autres syndicats !

Suite à la grève du SYNEPCA-CI **NATION**

Le patronat de l'éducation catholique présente ses excuses !

**Des mesures appropriées annoncées*



Réagissant à la grève des enseignants, le patronat de l'éducation catholique a décidé de donner de la voix à travers un communiqué dont voici l'intégralité.

Le lundi 14 octobre 2024, le secrétariat exécutif national de l'Éducation catholique (SENEC) a reçu un préavis de grève du Syndicat des enseignants du préscolaire et primaire catholique de Côte d'Ivoire (SYNEPCA-CI). Dans le contenu du préavis, le secrétaire général national du SYNEPCA-CI a notifié à la faïtière que "toutes les discussions menées en interne avec le secrétariat exécutif national de l'éducation catholique ou dans les inspections du Travail se sont soldées par des échecs". Par conséquent, ledit syndicat a décidé "d'arrêter les cours dans toutes les écoles préscolaires et primaires de

Côte d'Ivoire (...) les 22, 23 et 24 octobre 2024 de 07 heures à 18 heures pour réclamer la satisfaction de 7 points de revendications".

Face à cette situation, le patronat de l'éducation catholique de Côte d'Ivoire a rencontré les autorités administratives entre le 17 et le 28 octobre 2024 en vue d'une conciliation avec le syndicat. Malgré ces démarches de conciliation, le syndicat a tenu à faire effectivement la grève aux dates indiquées. La grève étant l'ultime recours en matière de conflit au travail, le syndicat, contre toute attente, a mis fin malheureusement au cycle de négociations en cours à la direction générale du Travail (DGT) relatif à l'application de l'accord de 2023.

Aujourd'hui mardi 29 octobre 2024, le patronat s'est réuni solennellement pour tirer toutes les conséquences

dramatiques de cette grève qui n'honore pas notre ordre d'enseignement.

Durant ces trois jours de grève, les secrétaires exécutifs diocésains de l'éducation catholique (SEDEC) et le secrétaire exécutif national de l'éducation catholique (SENEC) ont suivi régulièrement le déroulement de la grève dans toutes les écoles catholiques. Il en ressort les informations suivantes :

-70/328 écoles ont plus ou moins suivi la grève, soit 21,34% ;

-258/328 écoles sont restées ouvertes et ont fonctionné correctement, soit 78,66%.

Au terme de cette déclaration, l'éducation catholique de Côte d'Ivoire tient à présenter ses sincères excuses :

-A toute la nation Ivoirienne, avec à sa tête, le chef de l'Etat, SEM le Président Alassane Ouattara,

-A tout le gouvernement ivoirien conduit par Monsieur Robert Beugré Mambé, Premier ministre,

-A la Conférence des évêques catholiques de Côte d'Ivoire,

-A Madame la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation,

-Aux parents d'élèves des écoles préscolaires et primaires catholiques sur l'étendue du territoire national ;

-Aux personnels de l'éducation catholique qui ont été empêchés d'assurer les cours du fait de cette grève,

-A nos chers enfants, les élèves, qui ont été privés de cours durant cette période de grève.

Nous tenons à vous rassurer qu'une analyse sérieuse et approfondie de cette situation qui ternit le label "Catholique", sera faite, et au regard des textes qui nous régissent, les responsabilités seront situées. Tout en maintenant le dialogue social et la concertation, des mesures appropriées seront prises afin de vous éviter pareil scénario à l'avenir.

Que la Sagesse de Dieu nous éclaire tous".

**Fait à Abidjan,
le 29 octobre 2024.**

Le patronat





Primaire, secondaire, supérieur C'est fini, la FESCI et tous les autres syndicats dissouts, hier !



Le gouvernement ivoirien a adopté en Conseil des ministres, hier mercredi 30 octobre 2024, au Palais présidentiel à Abidjan-Plateau, un décret portant disso-

lution de toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical, créées et exerçant dans le monde scolaire et universitaire. Cela, en vue de préserver la sécurité et l'ordre public, et de garantir durablement le calme et la cohésion sociale dans les espaces scolaires et universitaires.

Le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, par ailleurs, ministre de la Communication, qui l'a annoncé dans le communiqué final dudit Conseil, a expliqué que ces associations, notamment, celles à caractère syndical, s'adonnent, de façon récurrente, à des dérives

graves dans la conduite de leurs activités. "L'opération diligentée par les autorités universitaires en vue d'assainir les résidences et les cités universitaires a permis de découvrir, en ces lieux, de nombreuses armes blanches utilisées pour commettre des crimes et semer le désordre sur les campus universitaires et même au-delà de la sphère universitaire", a-t-il soutenu.

Ce décret est pris en application de l'article 22 de l'ordonnance 2024-368 du 12 juin 2024, relative à l'organisation de la société civile, a conclu Amadou Coulibaly.

Source : CIGG



Primes des fonctionnaires Pourquoi certains en bénéficient et d'autres pas

La question de la prime demeure une préoccupation maintes fois soulevée par les fonctionnaires et agents de l'Etat. Mais pourquoi certains en bénéficient et d'autres pas ?

Le décret relatif à la prime d'incitation des fonctionnaires et agents de l'Etat a été signé depuis le 11 septembre 2008 par l'ex-président Laurent Gbagbo. Mais quels sont les fonctionnaires bénéficiaires ? Que stipule ce décret, concrètement ? Alors que certains syndicats du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation (MENA) soulèvent le sujet, il est important d'apporter des clarifications. Et la ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Anne Ouloto, a 29 octobre 2024. "Le gouvernement n'a aucun sujet tabou. Nous n'avons jamais eu peur d'aborder n'importe laquelle des préoccupations. Seulement ce que nous voulons, c'est avoir des fonds documentaires, un argumentaire, des précisions. Que les problèmes soient bien posés pour une meilleure prise en compte. Je suis profondément triste de voir que des décisions avaient été prises des années antérieures (en 2008) sans appréciation des conséquences. C'est sur la base du décret



naires et agents de l'Etat que tout cela est arrivé. Aujourd'hui, certains disent qu'il faut élargir l'application de ce décret à toute l'administration. Je n'ai aucun document qui me rapporte l'esprit de ce décret, la politique d'octroi de cette prime. Je n'ai aucun document qui me dit quelles étaient les perspectives. Je dois me mettre à la place de ceux qui ont pris ce décret pour répondre aux attentes. Quelle équation ! A combien d'inconnues ? Je pense qu'elle a plus de 20 inconnues. A tête reposée, ensemble, nous allons travail-

ler pour en sortir", a fait savoir la ministre d'Etat aux syndicats présents ce jour. Mais pourquoi certains fonctionnaires en bénéficient ? La réponse est toute simple. Des explications ont été données par des experts du ministère d'Etat, ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration et celui du Budget et des Finances lors de l'atelier qui s'est tenu, les 24, 25 et 26 octobre 2024, à Grand-Bassam, avec les organisations syndicales. Sur la question des primes, les experts ont précisé qu'il y a des ministères qui produisent des ressources. C'est sur la base de ces ressources que les primes sont reversées aux agents de ces départements ministériels. Au MENA, il faut des propositions que le gouvernement analysera. C'est ment tablera là-dessus.

De 2021 à 2024, le dialogue n'a jamais été rompu entre le gouvernement ivoirien et les organisations syndicales. Chaque année, plusieurs sessions ont eu lieu, notamment, au niveau du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation.

AUDREY BONI

Grève de certains fonctionnaires du 15 au 17 octobre 2024

Des sanctions contre 26 meneurs et autres

Le gouvernement a pris des mesures contre les meneurs de la grève dans le secteur éducation-formation et celui de la santé

Le porte-parole du gouvernement a annoncé, au terme du conseil des ministres du mercredi 30 octobre 2024, des sanctions contre 26 meneurs de la grève de trois jours dans l'éducation et la santé.

Au titre du ministère d'État, ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, le ministre de la Communication, le conseil a adopté une communication relative à la grève observée par certains syndicats du 15 au 17 octobre 2024. "L'appel à la grève a été lancé et maintenu par certains syndicats représentant les secteurs de la santé et de l'éducation-formation, en dépit des négociations ouvertes par le gouvernement à travers le ministre chargé de la Fonction publique et des formes légales prescrites par la loi du 11 septembre 1992 sur la grève dans les services publics. Les mesures préventives prises par le gouvernement ont permis de minimiser les effets



Amadou Coulibaly a rendu compte du conseil des ministres (Photo:DR)

perturbateurs de la grève et ont pu garantir la protection et le fonctionnement des services publics impliqués. Toutefois, compte tenu du caractère illégal de ce mouvement de grève et en application de la loi susmentionnée, les meneurs principaux, au nombre de 26, ont vu leurs salaires suspendus dès ce mois d'octobre et les autres participants ont subi une retenue sur salaire équivalente aux trois jours de grève. Sans préjudice des poursuites pénales dont sera saisi le Procureur de la République pour les auteurs d'actes de violence et de destruction de biens publics et privés, la procédure disciplinaire sera déclenchée contre les meneurs de cette grève illégale, dès la semaine pro-

chaine. Par ailleurs, le conseil a instruit le ministre chargé de la Fonction publique et l'ensemble des ministres concernés, à l'effet de prescrire les dispositions idoines pour analyse et prise en compte des recommandations issues du séminaire tenu du 24 au 26 octobre 2024, dans le cadre de la reprise du dialogue social, a fait savoir Amadou Coulibaly.

Sur la question du contrôle électronique de présence des fonctionnaires et agents de l'État, le porte-parole du gouvernement a révélé que l'opération a porté, en 2023, sur une cible de 351 426 fonctionnaires et agents de l'État en vue de mettre à jour la base de données de ces fonctionnaires. "Les conclusions de cette opération attestent

de la présence au poste de 249 549 agents. En revanche, 8177 agents se sont révélés absents ou non contrôlés, en dépit des différentes étapes de rattrapage. Ces agents ont fait l'objet de mesures immédiates, notamment les suspensions de soldes qui leur ont été notifiées par voie de communiqué. Les fonctionnaires et agents de l'État concernés peuvent encore saisir le conseil de discipline pour l'analyse et le rétablissement éventuel de leur situation".

Dissolution des associations d'élèves et d'étudiants devenus des syndicats

Selon le ministre de la Communication, le gouvernement a adopté un décret portant dissolution d'associations d'élèves et d'étudiants. "Compte tenu de la souplesse de la législation relative à la création des associations, qui se forment librement sans autorisation préalable, de nombreuses associations d'élèves et d'étudiants se sont créées et exercent dans les établissements. Toutefois, ces associations, notamment celles à caractère syndical s'adonnent de façon récurrente à des dérives graves dans la conduite de leurs activités. L'opération diligentée récemment par les autorités universitaires en vue d'assainir les résidences et les cibles universitaires, a permis de découvrir en ces

lieux de nombreuses armes blanches utilisées pour commettre des crimes et semer le désordre sur les campus universitaires et même au-delà de la sphère universitaire. En vue de préserver l'ordre et la sécurité publique et de garantir durablement le calme et la cohésion sociale dans les espaces scolaires et universitaires, ce décret dissout toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical créées et exerçant dans le monde scolaire et universitaire en application de l'article 22 de l'ordonnance 2024-368 du 13 juin 2024 relative à l'organisation de la société civile", a expliqué Amadou Coulibaly.

"On ne fait pas la politique avec tout, on ne fait pas la politique partout"

Il a aussi évoqué la présence de la Côte d'Ivoire sur la liste grise du GAFI (Groupe d'action financière), en adressant aux acteurs politiques de l'opposition. "On ne fait pas la politique avec tout, on ne fait pas la politique partout. Il est bien dommage qu'on veuille chercher à exploiter une pareille situation qui, au contraire de ce que les hommes politiques veulent en faire, est un encouragement pour notre pays. Nous avons lu le communiqué du GAFI, dont le dernier rapport d'évaluation, mutuelle de la Côte d'Ivoire date de 2013 (...). La Côte d'Ivoire a fait d'énormes progrès. Elle a adhéré à ce processus et entenu remplir tout ce qui

lui est demandé, il y avait 82 indicateurs, nous n'avons pas encore atteint 14 et on nous donne deux ans pour les atteindre (...). Je viens de dire qu'aux assemblées générales du Groupe de la Banque mondiale, notre pays a été félicité (...). Ailleurs on félicite notre performance économique, mais chez nous, sur une décision provisoire présentée comme un encouragement à faire mieux, on veut ternir l'image du pays. Cette sortie de GAFI est en contradiction totale avec les agences de notation qui ont attribué, récemment encore, les meilleures notes à notre pays. Je pense que certains hommes politiques devraient s'inspirer de la population. Les Ivoiriens savent se retrouver autour de leur pays, chaque fois qu'il y a des défis.

Ils nous l'ont démontré lors de la CAG et récemment avec le phénomène "Djénéba Djaba", vous avez vu comment nous avons été solidaires de notre compatriote Debordo (...). Il nous reste 14 indicateurs, on doit se retrouver autour de notre pays, pour qu'ensemble on puisse satisfaire ces 14 indicateurs. Il y a des pays qui figurent sur cette liste grise, comme l'Afrique du Sud, le Nigeria. Il y a des pays qui ont des indicateurs à remplir plus importants que ceux de la Côte d'Ivoire, il y en a qui sont à 20 indicateurs. Nous devons nous retrouver autour du pays chaque fois qu'il y a des défis à relever, nous serons utiles au pays", a-t-il dit.

Clément Dion

Yamoussoukro

L'université d'Ottawa ouvre ses facultés à un collège

Le mardi 29 octobre 2024, à Yamoussoukro, a eu lieu la signature d'un protocole d'accord entre une délégation de l'Université bilingue publique d'Ottawa, au Canada, et un collège privé de la capitale politique. La cérémonie s'est tenue dans la salle polyvalente de cet institut portant le même nom. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote Nord-Sud, initié par les responsables de l'université canadienne. L'objectif est non seulement de faciliter l'accès des nouveaux bacheliers et étudiants ivoiriens à cette université, mais également de soutenir les écoles sélectionnées dans la première phase de ce projet.

« Le plus difficile que nous avons constaté sur le terrain, c'est les rejets de visas. Ainsi, on a contacté les ambassades canadiennes à Abidjan et à Dakar. On va voir avec le ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation pour donner officiellement la liste des écoles et des élèves qui sont dans ce projet. Cela va faciliter la reconnaissance de ces écoles et le taux d'acceptation des promus », a relevé le chef de la délégation canadienne, Touré Oumar, chargé de la stratégie d'Afrique francophone.

Exposant par ailleurs sur les points d'accord et les enjeux de cette coopération, il a expliqué à son auditoire que ce protocole d'accord est le premier d'une série de signatures avec dix établissements secondaires de Côte d'Ivoire, notamment dans les villes de Bouaké, Yamoussoukro et Abidjan. Cela fait suite à trois autres protocoles signés avec des grandes écoles de l'enseignement supérieur, dont l'INP-HB.

« Nous voulons aussi travailler avec des écoles secondaires de qualité de référence. C'est dans ce sens que le collège kiwi est notre partenaire stratégique avec qui nous voulons bâtir l'avenir », a-t-il fait savoir.



« Nous voulons aussi travailler avec des écoles secondaires de qualité de référence. C'est dans ce sens que le collège kiwi est notre partenaire stratégique avec qui nous voulons bâtir l'avenir », a-t-il fait savoir.

Touré Oumar a ensuite précisé à l'assistance les conditions d'admissibilité à cette université bilingue, qui propose 451 filières réparties en 10 facultés et compte, à ce jour, plus de 50 000 étudiants, dont 10 000 Africains. Parmi ces derniers, on dénombre 500 étudiants ivoiriens. Pour y parvenir, il a invité les apprenants à se mettre au travail et encouragé les parents à soutenir leurs enfants en amont.

« (...) Parce que le monde appartient aux meilleurs dans toutes les filières. Vous pouvez changer les choses. Chaque enfant a un potentiel. Mettez-vous au travail », a-t-il conseillé.

Ainsi, ce protocole d'accord prévoit, entre autres, d'offrir un accompagnement aux nouveaux étudiants du Collège Kiwi, admis à un programme de l'Université d'Ottawa, durant le processus d'admission et d'intégration à Ottawa. Il vise également à préparer les élèves aux démarches de candidature et à les aider à comprendre les exigences académiques de l'université. Ce partenariat, d'une durée de trois ans, a été salué par Ouattara Drissa, directeur des ressources humaines au ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation, qui, au nom de la communauté éducative nationale et du Collège Kiwi, a réitéré le soutien de sa tutelle pour accompagner ce projet jusqu'à son terme. Il a également exhorté les élèves présents à saisir cette opportunité pour garantir un avenir radieux.

Harry Diallo à Yamoussoukro

LE QUOTIDIEN 300 F CFA
L'ESPRESSO
ivoirien
INFORMATION GÉNÉRALE
N° 3693 du jeudi 31 oct au dimanche 03 nov 2024
www.espressoivoirien.com - 10^{ème} année

PRÉSIDENTIELLE 2025



> L'EXIGENCE DES MILITANTS DOIT ÊTRE PRISE EN COMPTE

SANS OUATTARA, le RHDP vers le chaos !



REPOS BIOLOGIQUE 2024 / APRÈS DEUX MOIS DE FERMETURE

Sidi Touré annonce l'ouverture de la pêche sur les lacs de Buyo et de Kossou à compter du 1^{er} novembre 2024



SANTÉ / VISIBILITÉ DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le grand oral de Pierre Dimba aujourd'hui



ÉDUCATION CATHOLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Le patronat tire les leçons de la grève des enseignants du préscolaire et du primaire



COMMUNE DE DIVO / EN PRÉSENCE DU MINISTRE AMEDÉ KOUAKOU

Ali Touré dresse un bilan satisfaisant après un an d'exercice

Abobo/ Développement local Kandia Camara visite les chantiers du lycée d'excellence, du Chu et du Grand marché

C'est aux pas de course que Kandia Camara, Maire d'Abobo a entrepris une visite guidée des grands chantiers de sa commune, ce mardi 29 octobre 2024. Objectif : s'imprégner de l'état d'avancement travaux. Tout d'abord, elle s'est rendue sur le chantier du lycée d'excellence à Coco services. Sur place le chef du projet Alain KABLAN a décrit le chantier, qui s'étend sur 4 hectares dont les fondations sont à 97% d'exécution. Un lycée d'excellence avec un bloc administratif, des bâtiments de classe (46 salles), un préau, un bloc sanitaire, des vestiaires, une salle polyvalente, une piscine et des airs de jeux. La finition est prévue pour 2025. Ensuite, l'édile a fait une escale juste à côté du chantier du CHU d'Abobo. "Le plus grand CHU



La Maire Kandia Camara a traduit sa reconnaissance au Président de la République SEM Alassane OUATTARA, qui a décidé de faire d'Abobo une commune moderne.

de l'Afrique de l'ouest avec toutes les commodités", a en croire la première magistrate d'Abobo. Le chantier s'étend sur 18 hectares et la livraison est prévue le 07 septembre 2025. Enfin, le cap a été mis sur le

chantier du grand marché d'Abobo avec une superficie de 4 hectares dont le délais de livraison est de 48 mois selon M. Aïda, le chef du chantier. "Nous avons l'habitude de visiter les chantiers en cours. Nous

étions, récemment au Palais de Justice de BC, au lycée de jeunes filles avec internat d'Akeikoi et au garage école de M'ponon. Aujourd'hui, nous avons visité le lycée d'excellence, le CHU et le grand marché d'Abobo pour nous rendre compte de l'avancement des travaux", a expliqué l'élue locale. Non sans indiquer "être très satisfaite de la visite, car les ouvriers sont à la tâche et les délais seront respectés. Certains chantiers seront même livrés avant le délai". Pour elle, tous ces grands chantiers permettront "de rattraper le retard d'Abobo d'ici quelques mois voir quelques années". Dans la foulée, la Maire a traduit sa reconnaissance au Président de la

République SEM Alassane OUATTARA, qui "a décidé de faire d'Abobo une commune moderne où les populations travaillent dans de bonnes conditions. Nous sommes là pour traduire cette vision sur le terrain". Elle a ajouté avoir de grandes ambitions pour la commune. "Abobo est en chantier. La vraie Commune Zo avec bientôt des logements sociaux, qui deviendra le dortoir non seulement des Abobolais mais aussi et surtout des populations d'Abidjan", a conclu Kandia CAMARA, promettant faire, régulièrement ce genre de visite de chantiers.

FRANCK K.

Conseil, des ministres/ Education nationale et Enseignement supérieur

Toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical dissoutes



Le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, par ailleurs ministre de la Communication.

Le gouvernement ivoirien a adopté en Conseil des ministres, le mercredi 30 octobre 2024 au Palais présidentiel à Abidjan-Plateau, un décret portant dissolution de toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical créées et exerçant dans le monde scolaire et universitaire. Cela, en vue de préserver la sécurité et l'ordre public et de garantir durablement le calme et la cohésion sociale dans les espaces scolaires et universitaires. Le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, par ailleurs ministre de la Communication, qui l'a annoncé dans le communiqué final dudit Conseil, a expliqué que ces associations, notamment celles à caractère syndical, s'adonnent, de façon

récurrente, à des dérives graves dans la conduite de leurs activités. *"L'opération diligentée par les autorités universitaires en vue d'assainir les résidences et les cités universitaires a permis de découvrir en ces lieux de nombreuses armes blanches utilisées pour commettre des crimes et de semer le désordre sur les campus universitaires et même au-delà de la sphère universitaire"*, a soutenu le porte-parole du gouvernement. Ce décret est pris en application de l'article 22 de l'ordonnance 2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'organisation de la société civile, a conclu Amadou Coulibaly.

F.K. avec CICG



Éducation catholique de Côte d'Ivoire

Le patronat tire les leçons de la grève de trois jours des enseignants du préscolaire et du primaire

DECLARATION DE L'EDUCATION CATHOLIQUE DE COTE D'IVOIRE RELATIVE A LA GREVE DU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE CATHOLIQUE DE COTE D'IVOIRE (SYNEPCA-CI)

Le lundi 14 octobre 2024, le Secrétariat Exécutif National de l'Education Catholique (SENEC) a reçu un préavis de grève du Syndicat des Enseignants du Préscolaire et Primaire Catholique de Côte d'Ivoire (SYNEPCA-CI). Dans le contenu du préavis, le Secrétaire Général National du SYNEPCA-CI a notifié à la faïtière que « toutes les discussions menées en interne avec le Secrétariat Exécutif National de l'Education Catholique ou dans les Inspections du Travail se sont soldées par des échecs ». Par conséquent, ledit syndicat a décidé « d'arrêter les cours dans toutes les écoles préscolaires et primaires de Côte d'Ivoire (...) les 22, 23 et 24 octobre 2024 de 07 heures à 18 heures pour réclamer la satisfaction de 7 points de revendications ». Face à cette situation, le patronat de l'EDUCATION CATHOLIQUE DE COTE D'IVOIRE a rencontré les autorités administratives entre le 17 et le 28 octobre 2024 en vue d'une conciliation avec le syndicat. Malgré ces démarches de conciliation le syndicat a tenu à faire effectivement la grève aux dates indiquées. La grève étant l'ultime recours en matière de conflit au travail, le syndicat, contre toute attente, a mis fin malheureusement au cycle de négociations en cours à la Direction Générale du Travail (DGT) relatif à l'application de l'accord de 2023. Aujourd'hui mardi 29 octobre 2024, le patronat s'est réuni solen-



Le patronat.

nellement pour tirer toutes les conséquences dramatiques de cette grève qui n'honore pas notre ordre d'enseignement.

Durant ces trois jours de grève, les Secrétaires Exécutifs Diocésains de l'Education Catholique (SEDEC) et le Secrétaire Exécutif National de l'Education Catholique (SENEC) ont suivi régulièrement le déroulement de la grève dans toutes les écoles catholiques. Il en ressort les informations suivantes :

- 70/328 écoles ont plus ou moins suivi la grève, soit 21,34% ;
- 258/328 écoles sont restées ouvertes et ont fonctionné correctement, soit 78,66%.

Au terme de cette déclaration, l'EDUCATION CATHOLIQUE DE COTE D'IVOIRE tient à présenter ses sincères excuses :

- A toute la Nation Ivoirienne avec à sa tête le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur le Président Alassane OUATTARA ;

- A tout le gouvernement ivoirien conduit par Monsieur Robert BEUGRE MAMBE, Premier Ministre ;

- A la Conférence des Evêques Catholiques de Côte d'Ivoire ;

- A Madame la Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;

- Aux parents d'élèves des écoles préscolaires et primaires catholiques sur l'étendue du territoire national ;

- Aux personnels de l'Education Catholique qui ont été empêchés d'assurer les cours du fait de cette grève ;

- A nos chers enfants, les élèves, qui ont été privés de cours durant cette période de grève.

Nous tenons à vous rassurer qu'une analyse sérieuse et approfondie de cette situation qui ternit le label « Catholique », sera faite et au regard des textes qui nous régissent, les responsabilités seront situées. Tout en maintenant le dialogue social et la concertation, des mesures appropriées seront prises afin de vous éviter pareil scénario à l'avenir.

Que la Sagesse de Dieu nous éclaire tous.

Fait à Abidjan, le 29 octobre 2024

Le patronat

N.B : Les titres sont de la rédaction

Le gouvernement suspend les salaires des meneurs de la grève des fonctionnaires

D'autres mesures dont des poursuites judiciaires en cours

Le Conseil des ministres du mercredi 30 octobre 2024 au Palais présidentiel au Plateau a décidé de sanctionner les fonctionnaires grévistes. Les meneurs de la grève qui s'est tenue, du 15 au 17 septembre 2024, au nombre de 26, ont vu leurs salaires suspendus par le gouvernement.

Quant aux autres grévistes, des punitions seront faites sur leurs salaires. Mais ce n'est pas tout.

« Dès la semaine prochaine, des dispositions administratives seront prises, notamment une convocation devant le Conseil de discipline, et c'est le Conseil de discipline qui va décider de ce qu'il adviendra. Pour le moment, c'est une mesure conservatoire qui a été prise. C'est seulement quand le Conseil de discipline va se prononcer que l'on pourra dire exactement combien de temps durera cette sanction », a informé le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, à l'issue du Conseil des ministres. À l'entendre, cette décision « se fera sans préjudice des poursuites pénales qui peuvent être engagées ». Et cela pourrait aller jusqu'à la radiation, a-t-il affirmé.

À l'entendre, les grévistes ont violé les lois. « Ce n'est pas parce que le gouvernement tend la main qu'on va prendre cela pour de la faiblesse. Je suis désolé. Il y a un cadre qui a été défini. Ces sanctions ont été prises à

partir d'une loi qui date de 1992, et nous avons cité la loi. C'est l'application de la loi, il n'y a rien de dur. Ils sont allés en grève illégale en connaissant les textes. Ça s'appelle de la responsabilité. Il faut assumer les actes », a fulminé Amadou Coulibaly, assurant que le gouvernement a toujours été ouvert au dialogue. Il a souligné que dans le cadre du dialogue social, des rencontres quinquennales sont prévues. « Et des gens décident d'aller en grève en violation du dialogue social. Malgré cela, le gouvernement accepte de discuter avec eux, alors que tout cela devait être fait dans le cadre du dialogue social. (...) Oui le gouvernement tend la main, oui le gouvernement est ouvert à la négociation, mais oui le gouvernement fait appliquer aussi les textes et les lois dont le pays s'est doté. Cette grève, nous ne le répèterons jamais assez, était illégale et, en la matière, il y a des textes qui sont prévus. Il n'y a rien de dur, il y a juste l'application des textes. Et il faut qu'on accepte dans ce pays que pour une fois, on applique les textes », a-t-il martelé. Le Conseil des ministres a également décidé de la dissolution des associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical. Selon le ministre Amadou Coulibaly, toutes les autres associations peuvent continuer d'exister.

Hervé KPODION



AGENCE IVOIRIENNE DE PRESSE

Leader de l'information de proximité





SOCIÉTÉ / Côte d'Ivoire : suspension des salaires des 26 “meneurs principaux” de la grève des fonctionnaires, les autres grévistes ont subi une retenue sur salaire (Conseil des ministres). Publié le mercredi 30 octobre 2024 | Abidjan.net



© ABIDJAN.NET PAR FRANCK NGUESSAN

CÔTE D'IVOIRE : CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, ALASSANE OUATTARA A PRÉSIDÉ CE MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 UN CONSEIL DES MINISTRES AU PALAIS DE LA PRÉSIDENTIE AU PLATEAU.

Les vingt-six (26) “meneurs principaux” de la grève observée en Côte d'Ivoire du 15 au 17 octobre 2024 par certains syndicats de la fonction publique ont vu leurs salaires suspendus dès ce mois d'octobre 2024 et les autres grévistes ont subi une retenue sur salaire équivalent aux trois jours de grève, a appris Abidjan.net le mercredi 30 octobre 2024 de source officielle dans la capitale économique ivoirienne.

(...) Toutefois, compte tenu du caractère illégal de ce mouvement de grève et en application de la loi susmentionnée (loi du 11 septembre 1992 sur la grève dans les services publics), les meneurs principaux au nombre de 26 ont vu leurs salaires suspendus dès ce mois d'octobre et les autres participants ont subi une retenue sur salaire équivalent aux trois jours de grève... La procédure disciplinaire sera déclenchée contre les meneurs de cette grève illégale dès la semaine prochaine”, a fait savoir, Amadou Coulibaly, le ministre ivoirien de la Communication, par ailleurs, porte-parole du gouvernement au terme d'un conseil des ministres présidé par le chef de l'État Alassane Ouattara.

Poursuivant, M. Coulibaly a indiqué que le conseil des ministres a instruit le ministre en charge de la Fonction publique et l'ensemble des ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour l'analyse et la prise en compte des recommandations issues du séminaire tenu du 24 au 26 octobre 2024 dans le cadre de la reprise du dialogue social.

Des organisations syndicales de la fonction publique ivoirienne, notamment celles du secteur Éducation-formation ont observé une grève du 15 au 17 octobre derniers pour réclamer de l'État de Côte d'Ivoire une prime trimestrielle.

L.Barro



SOCIÉTÉ / Grève de certains syndicats des secteurs santé et éducation/formation du 15 au 17 octobre 2024: le gouvernement prend des sanctions. Publié le jeudi 31 octobre 2024 | CICG-Côte d'Ivoire



© CICG-COTE D'IVOIRE PAR FRANCK NGUESSAN

COTE D'IVOIRE : CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE , ALASSANE OUATTARA A PRESIDE CE MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 UN CONSEIL DES MINISTRES AU PALAIS DE LA PRESIDENCE AU PLATEAU.

Abidjan, le 30 octobre 2024- En réaction à la grève observée par certains syndicats des secteurs de la santé et de l'éducation/formation, du 15 au 17 octobre 2024, en dépit des négociations ouvertes par le gouvernement, la procédure disciplinaire sera déclenchée contre les meneurs de cette grève, dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, ces meneurs principaux, au nombre de 26, ont vu leurs salaires suspendus dès ce mois d'octobre et les autres participants ont subi une retenue sur salaire équivalant aux trois jours de grève sans préjudices des poursuites pénales.

Ces sanctions prises par le gouvernement en Conseil des ministres, le mercredi 30 octobre 2024 au Palais présidentiel à Abidjan-Plateau, ont été rapportées par le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly.

"L'appel à la grève a été lancé et maintenu en dépit des négociations ouvertes par le gouvernement, à travers le ministre chargé de la Fonction publique, et des formes légales prescrites par la loi du 11 septembre 1992 sur la grève dans les services publics", a dénoncé le porte-parole du gouvernement.

Selon Amadou Coulibaly, les mesures préventives prises par le gouvernement ont permis de minimiser les effets perturbateurs de la grève et ont pu garantir la protection et le fonctionnement des services publics indiqués.

Compte tenu du caractère illégal de ce mouvement de grève et en application de la loi susmentionnée, le procureur de la République sera également saisi pour les auteurs d'actes de violences et de destruction de biens publics ou privés, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le Conseil a instruit le ministre en charge de la Fonction publique et l'ensemble des ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions idoines pour analyse et prise en compte des recommandations issues du séminaire tenu du 24 au 26 octobre 2021 dans le cadre de la reprise du dialogue social.

CICG

SOCIÉTÉ / Dissolution des associations syndicales d'élèves et d'étudiants : Le Gouvernement renforce la sécurité dans les établissements... Publié le jeudi 31 octobre 2024 | CICG-Côte d'Ivoire



Le conseil des ministres du 30 octobre 2024

Le Conseil des ministres, sous la présidence du Chef de l'État, a adopté, le 30 octobre 2024, un décret portant sur la dissolution des associations syndicales d'élèves et d'étudiants. Cette mesure, prise conjointement par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, le Ministère de

l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, vise à restaurer l'ordre dans les espaces scolaires et universitaires.

La souplesse de la législation en matière de création d'associations a favorisé une prolifération de groupes d'élèves et d'étudiants, en particulier ceux à caractère syndical, exerçant au sein des établissements d'enseignement. Cependant, plusieurs de ces associations se sont écartées de leurs objectifs initiaux, multipliant les actes d'indiscipline et, dans certains cas, des comportements violents.

Les autorités universitaires, dans une démarche d'assainissement des résidences et des cités universitaires, ont récemment découvert de nombreuses armes blanches sur les campus, souvent utilisées pour commettre des actes répréhensibles et entretenir un climat d'insécurité. Cette situation a justifié une réponse ferme des autorités pour garantir la paix et la sécurité.

En vertu de l'article 22 de l'ordonnance n° 2024-368 du 12 juin 2024, ce décret ordonne la dissolution de toutes les associations d'élèves et d'étudiants à caractère syndical. Cette décision, soutenue par les ministères concernés, a pour objectif de préserver durablement le calme et la cohésion sociale au sein des établissements scolaires et universitaires.

Avec cette initiative, le gouvernement réaffirme sa détermination à protéger les lieux d'apprentissage en assurant un environnement serein, propice à l'éducation et au développement des jeunes, loin des influences de groupes dont les actions compromettent la sécurité publique.

Par Salif D. Cheickna



Actualités

Côte d'Ivoire-AIP/ Un écolier de Sikensi meurt par noyade dans une rivière

BY — 31 OCTOBRE 2024 — AUCUN COMMENTAIRE — 13 VIEWS



Un cours d'eau de Sikensi

Sikensi, 31 oct 2024 (AIP) – Un élève d'une école primaire d'Elibou (village de la communal de Sikensi), Oyou Dadié Billestone, est mort noyé mercredi 30 octobre 2024, dans la rivière N'Gbebou du village Katadji, a appris l'AIP de sources sécuritaires.

L'enfant âgé de huit ans, s'est rendu avec un groupe d'amis à Katadji, situé à environ 2 km, pour une partie de pêche et de baignade. Au cours de la baignade, il s'est retrouvé emporté par les cours d'eau dans la partie profonde où il s'est noyé vers 16 h.

Son corps a été repêché par des jeunes du village en présence des éléments de la police de Sikensi.

Une cérémonie de libation a été officiée sur place par le chef du village d'Elibou, Nanan Abro Corneille et le représentant du chef de Katadji, Nanan N'Dri Sylvain, avant le transfert du corps à Elibou où l'inhumation du corps s'est déroulée vers 19 h.

Le président des jeunes d'Elibou et oncle du défunt, Oyou Benjamin Ulrich Judicaël, encore sous le choc, a informé que son neveu était inscrit en classe de CE2 à l'EPP Elibou 2.

(AIP)

km/ena/fmo

POLITIQUE / Côte d'Ivoire. Les salaires des 26 enseignants et agents de santé grévistes suspendus. Publié le jeudi 31 octobre 2024 | Source Lebanco.net



Les salaires des 26 meneurs de la grève des syndicats des secteurs de la santé et de l'éducation/formation organisée du 15 au 17 octobre 2024, ont été suspendus dès ce mois d'octobre. Quant aux autres participants, ils ont subi une retenue sur salaire équivalente aux trois jours de grève.

Ainsi en a décidé le Conseil des ministres du 30 octobre 2024, tenu au Palais de la Présidence de la République à Abidjan Plateau.

En effet, a révélé Amadou Coulibaly porte-parole du gouvernement, le Conseil a adopté une communication du ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, relative au compte rendu de la grève observée par certains syndicats, du 15 au 17 octobre 2024. « Compte tenu du caractère illégal de ce mouvement de grève, les meneurs principaux au nombre de 26, ont vu leurs salaires suspendu dès ce mois d'octobre et les autres participants ont subi une retenue sur salaire équivalente aux trois jours de grève », a indiqué le porte-parole du gouvernement. Des négociations avaient été ouvertes par le gouvernement à travers le ministre de la Fonction Publique, relativement à la satisfaction des revendications exprimées. Mais en dépit de ces négociations, des syndicats représentant les secteurs de la santé et de l'éducation/formation ont maintenu la grève. Et cela a été fait également en violation des prescriptions de la loi du 11 septembre 1992, sur la grève dans les services publics.

Le gouvernement a donc décidé de rester ferme face à ce comportement des grévistes. Ainsi, « sans préjudice des poursuites pénales dont sera saisi le procureur de la République pour les auteurs d'actes de violence et de destruction de biens publics ou privés, la procédure disciplinaire sera déclenchée contre les meneurs de cette grève illégale dès la semaine prochaine », a-t-il précisé.

Diomandé Karamoko

Détente

Caricature

